



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique du bois: Provence-Alpes-Cote-d'Azur

Question écrite n° 38227

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les problemes de la filiere bois en region Provence-Alpes-Cote d'Azur. Son ministere s'etait engage a financer le demenagement et l'installation du centre regional forestier de la bastide des Jourdans, promis a hauteur de deux millions de francs lors de Foresterranee 1987, engagement remis en cause maintenant par ses propres services. De la meme maniere, le dossier technifibre de Brignoles reste bloque au ministere de l'agriculture sous des pretextes techniques fallacieux, mais qui en fait denote une volonte deliberee de blocage pour la creation d'une entreprise concurrente au groupe Pinault et nul n'ignore les liens privilegies qui unissent ce groupe au Premier ministre puisque ce groupe envisage l'installation d'une entreprise similaire a Ussel. Qu'a-t-on fait au ministere de l'agriculture du rapport Dumas et de celui de la DRAF concernant la ressource ? De meme, en ce qui concerne le dossier liege, la relance de la filiere liege preconisee par un autre rapport Dumas et rendue necessaire pour l'entretien de la suberaie varoise semble etre reportee aux calendes grecques. Il lui demande s'il trouve logique, normal et acceptable que ses engagements soient annules pour des raisons de copinage, sans crainte de nuire a l'emploi, au developpement regional et a la penalisation des entreprises qui avaient engage des frais d'etude importants.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38227

Rubrique : Bois et forets

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1216